



PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires

Service aménagement, biodiversité et eau

Dossier suivi par : **Pascal RIDGEN**

Tél. : 03 87 28 30 80

Fax : 03 87 02 79 32

Mél : pascal.ridgen@moselle.gouv.fr

Réf. : PR

**Objet : Dossier de déclaration concernant Rejet Eaux
pluviales Lotissement "Les Vergers de la Chapelle"
à Varsberg
Accord immédiat**

P. J. : 1 dossier

Récépissé de déclaration

M. le Président
du Syndicat Mixte Intercommunal
d'Assainissement Sud de la Bisten
Rue de Carling
B.P. 20038
57150 CREUTZWALD

Metz, le 08 octobre 2012

M. le Président,

J'accuse réception du dossier complété de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Rejet des eaux pluviales du lotissement "Les Vergers de la Chapelle" situé sur le ban communal de VARSBERG**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier initial au guichet unique de l'eau : **22 juin 2012**
- Date de réception du dossier complété au guichet unique de l'eau : **20 septembre 2012**
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : **57-2012-00092**
- Dossier réalisé par : **Bureau d'études ALBERT SARL**

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint "**le récépissé clôturant son instruction administrative**".

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier**. Le descriptif de l'opération autorisée est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de VARSBERG où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Copie transmise pour information :
BE Albert Sarl à Longeville-les -St-Avold

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

PATRICIA LAHAYE